

## Date des mouvements de mutation

Mouvement général des contrôleurs : 29/04/2022

Mouvement général des agents administratifs : 09/05/2022

Mouvement de 1ère affectation des

inspecteurs stagiaires : 05/05/2022

Mouvement général des inspecteurs : 05/05/2022

S'agissant des agents administratifs stagiaires rejoignant la DGFIP le 16/05/2022, le mouvement de 1ère affectation sera publié le 23/05/2022.

## Revalorisation des frais kilométriques

Un arrêté du 14 mars 2022 revalorise d'environ 10 % les taux des indemnités kilométriques des agents de la fonction publique qui utilisent leur véhicule personnel à l'occasion de déplacements professionnels, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022. Les taux précédents avaient été fixés en février 2019.

Cette augmentation couvre à peine l'inflation cumulée depuis la dernière revalorisation et n'est donc qu'une remise à niveau qui permettra aux agentes et aux agents des Finances publiques qui se déplacent de perdre moins d'argent dans le cadre de l'exercice de leur métier.

Peu importe que le prix des carburants flambe, peu importe que le coût des péages des autoroutes explose. Le rehaussement des indemnités kilométriques est trop faible. Il serait cohérent et juste de porter le montant des indemnités kilométriques au même tarif que pour les contribuables dans le cadre de leurs frais réels. Les agentes et les agents ne devraient plus perdre d'argent à remplir les missions !

## Full Internet... ou presque !

Depuis le 4 avril, l'accès à Internet sur le réseau DGFIP est élargi pour tous les agents.

Toujours pas d'accès à des sites comme Facebook par exemple, ne facilitant pas la tâche des agents effectuant de la programmation pour le contrôle fiscal, entre autre. Et le réseau est toujours aussi lent, mais c'est tout de même un progrès. Il était temps !

## Comptes-rendus des instances

Vous pouvez retrouver les compte-rendus des instances ici :

[CDAS du 22 mars 2022](#)

[CHSCT du 31 mars 2022](#)

[CTL du 7 avril 2022](#)

## Indemnités de télétravail

Le premier versement a dû intervenir sur votre paye de mars 2022 pour les jours télétravaillés entre le 1er septembre et le 31 décembre 2021, que votre télétravail soit ponctuel, régulier ou exceptionnel.

## Amélioration du cadre de vie

Un Groupe de Travail concernant l'utilisation du budget de 28 000 euros sur l'amélioration du cadre de vie au travail s'est déroulé le 7 avril.

Il nous a permis d'examiner les propositions que vous avez fait remonter via l'enquête de janvier.



Pour le moment, les idées retenues sont essentiellement l'amélioration des coins détente ou repas, l'aménagement d'espaces extérieurs pour se restaurer, la création de douches pour les sportifs, l'achat de pédales utilisables sous les bureaux, un partenariat avec un praticien pratiquant des massages du dos et des épaules, la création d'espaces permettant le dépôt et l'échange de livres, l'acquisition de fauteuils massant, l'installation de garages à vélo sur les sites en étant dépourvus, l'aménagement des espaces extérieurs près des entrées de services, l'achat de plantes dans les bureaux.

Le chiffrage de ces projets va être effectué prochainement par la direction. Nous verrons au CTL du 28 avril ce que le budget permettra de réaliser.

## Section locale

 COTISER EN LIGNE

L'accès à notre site local :

